

MAIRIE DE MARINGES

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 08 MARS 2018**

PRÉSENTS : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. TOINON Alain, M. BLANCHON Pierre-François, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène., Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe

SECRETARE : M. BLANCHON Pierre-François.

Intervention Conseil de Développement des Monts du Lyonnais :

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'accueillir Madame Joëlle Fargnoli qui vient nous présenter le rôle et les actions du Conseil de Développement des Monts du Lyonnais dont elle est membre.

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative mise en place par la promulgation de la loi Nôtre. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales. Il peut s'autosaisir sur des thématiques qu'il juge utiles pour le territoire. Les actions prévues pour 2018 : participer à l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et au programme local d'habitat (PLH).

Ce conseil ne dispose pas de financement autre que celui d'une animatrice à mi-temps pour qui la communauté de commune verse une subvention. Il se réunit environ 2 fois par an dans des locaux prêtés par les communes car il ne dispose pas de local.

Le conseil municipal accepte de prêter la salle d'animation rurale le mercredi 04 avril pour la tenue de la première réunion du nouveau Conseil de Développement.

1. **DELIBERATIONS**

1.1 CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ere CLASSE (35h hebdo).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la commune dispose d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet créé par arrêté portant avancement de grade du 29 juin 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe au 31/05/2019
- La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01 mai 2018. Il précise que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable lors de sa séance du 07 mars 2018.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.2 SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il expose que la commune dispose d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet créée par arrêté d'avancement de grade du 29 juin 2017 ainsi que d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet créée par arrêté de nomination par promotion interne du 24 août 2017.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

1.3 Convention de mise à disposition d'un broyeur

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de convention de mise à disposition d'un broyeur de déchets verts par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais aux communes qui le souhaitent. Cette convention précise les engagements des deux parties.

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de développer le broyage de déchets verts réduisant ainsi la quantité de déchets à traiter et informe que cette mise à disposition est gratuite.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer ladite convention.

Cette délibération est adoptée par le vote à l'unanimité des membres présents.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Budget assainissement : La section investissement cumule un déficit d'environ 8000 € chaque année. Celui-ci est compensé par un virement de la section fonctionnement au titre des eaux pluviales. Monsieur le Maire rappelle que 2 emprunts devraient s'arrêter simultanément en 2020 et 2021. Il faudra probablement dans les années à venir, envisager des travaux d'agrandissements de la station d'épuration, celle-ci ne pouvant supporter plus d'une dizaine de maisons supplémentaires.

Budget général : Des choix devront être faits afin de prioriser les dépenses, certaines devront être reportées aux années suivantes. Par exemple, sur les frais de pré-aménagement de la traversée du village, la commune conservera uniquement les frais d'étude, les dépenses inhérentes aux travaux seront prévues sur le budget de l'année prochaine.

Le cheminement du passage de la Mairie (éclairage public) pourra également être reporté en 2019. Cela permettra également de constituer des demandes de subventions pour l'année 2019 (enveloppe solidarité).

3. RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DES DELEGATIONS EXTERNES

COMMISSION CULTURE :

La première édition du printemps des poètes a été une belle réussite. Environ 120 personnes étaient réunies à la salle d'animation rurale pour l'apéro-poétique. Mme Blandine Thevenon salue l'investissement des associations et de l'école du village

Un spectacle tout public est prévu samedi 07 avril à 20h à la salle d'animation rurale :

« Les petits doigts qui touchent » de Gérard Baraton (théâtre et musique).

Réunion commission culture avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais :

Commémoration de l'armistice 1918 : Diffusion d'un film par mois sur le thème de la guerre.

Maringes pourrait diffuser un film en novembre dans le cadre du cinéma itinérant.

Des idées et des projets culturels sur la commune : fête du pain, semaine citoyenne avec intervention des pompiers pour former la population sur l'utilisation d'un défibrillateur... A voir si ces projets peuvent être mis en place dans l'avenir.

BÂTIMENT :

Les travaux de réhabilitation de la Mairie stagnent à cause des conditions climatiques.

AGRICULTURE :

Projet fromagerie bio à Saint Symphorien sur Coise : 4 exploitants ont l'objectif de se regrouper pour faire une tome. Ils recherchent un bâtiment entre 600 et 700 000 €

4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

Copieur Mairie :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le contrat de location du copieur est arrivé à échéance le 03 mars. En concertation avec les adjoints, l'entreprise Evolution 42 a été sélectionnée pour l'achat du nouveau copieur.

5. QUESTIONS DIVERSES

Numérotation campagne :

Les plaques et numéros de rue ont été livrés, l'employé communal se charge de leur mise en place.

Nettoyage printemps :

La commune organise son traditionnel nettoyage de printemps samedi 24 mars. RV à 14h sur la place de l'Eglise munis de gants et de gilets jaunes.

Journée Portes ouvertes Ecole Privée « Les Blés » : Vendredi 23 mars 2018 de 16h30 à 18h30 dans les locaux de l'école avec exposition et vente de livres.

Prochain Conseil Municipal (notamment pour le vote du budget 2018): jeudi 05 avril à 20h30